Les crèches

Les enfants qui habitent Le Mans sont accueillis dès l'âge de dix semaines et jusqu'à la scolarisation, dans l'année de leur trois ans. L'accueil est assuré par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance.

Page modifiée le jeudi 11 avril 2024 • Données Ville du Mans

Type d'accueil

© Ville du Mans

Avant de choisir votre mode de garde, nous vous invitons à vous interroger sur le type d'accueil **le plus adapté** à votre situation professionnelle et personnelle.

Accueil régulier

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Le contrat est signé pour une durée d'un an au maximum. Il peut couvrir une période inférieure de six mois au minimum.

Accueil temporaire ou exceptionnel

L'accueil temporaire ou exceptionnel est réservé aux familles confrontées à une **situation d'urgence**, comme dans les exemples suivants.

- Un événement familial imprévu,
- une reprise d'activité professionnelle impromptue,
- une proposition de formation,
- la rupture de contrat d'une assistante maternelle.

Cet accueil est proposé **pour un mois renouvelable une fois** ou pour six mois en cas de formation ou de contrat CDD de moins de six mois.

Attention, le contrat temporaire ou exceptionnel ne vaut pas admission définitive dans la structure d'accueil.

Accueil occasionnel ou halte-garderie

L'accueil occasionnel permet aux parents de disposer de temps, de préparer en douceur la séparation. Il est proposé dans les multi-accueils et en halte-garderie. Les jours d'ouverture varient selon les structures.

La signature d'un contrat n'est pas nécessaire. En revanche, l'enfant doit être inscrit dans l'établissement.

- Avec réservation lorsque les besoins sont connus à l'avance, ponctuels et non-récurrents,
- sans réservation pour un accueil ponctuel en fonction des souhaits émis par la famille et des disponibilités de la structure.

Mode d'accueil

© Ville du Mans

Au Mans, un ensemble de modes de garde est à la disposition des familles.

Multi-accueil

Le multi-accueil regroupe un accueil régulier, un accueil temporaire et un accueil occasionnel. L'amplitude horaire est comprise entre 7 h 30 et 18 h 30, du lundi au vendredi. Les temps d'accueil varient de quelques heures à cinq jours, en fonction des **besoins des parents** et des places disponibles.

Crèche familiale

La crèche familiale peut regrouper un accueil régulier et un accueil temporaire. L'enfant est accueilli dès 7 h et jusqu'à 19 h selon les besoins, au domicile de l'assistante maternelle, employée par la Ville du Mans.

Les assistantes maternelles sont accompagnées sur le plan pédagogique par les professionnelles de la crèche. L'enfant bénéficie d'**activités collectives** au sein de la crèche familiale, une à plusieurs fois par semaine.

Halte-garderie

Pour un accueil d'une ou plusieurs demi-journées par semaine, l'inscription se fait directement auprès des haltes-garderies, dont vous pouvez afficher les coordonnées. Certaines structures assurent une journée continue.

Hors Le Mans

Des places sont **réservées** pour les familles mancelles au sein de structures situées en dehors du Mans

- Crèche parentale associative Cabriole, à Coulaines, 02 43 82 66 13.

Assistante maternelle indépendante

Les enfants sont accueillis au domicile d'un ou d'une assistante maternelle agréée par le service de Protection maternelle et infantile du conseil départemental et titulaire d'une formation.

Les parents sont les **employeurs** de l'assistante maternelle. Pour avoir la liste des assistantes maternelles, vous pouvez consulter consulter le site du conseil départemental ou celui de la caisse d'allocation familiale.

Maisons d'assistantes maternelles

Les assistantes maternelles peuvent exercer leur profession dans le cadre de Maisons d'assistantes maternelles (Mam). L'accueil des enfants s'effectue au sein de ces maisons et non pas au domicile des assistantes. Elles sont titulaires d'un agrément qui les y autorise.

Chaque parent est **employeur** d'une des assistantes maternelles. Une Mam peut regrouper au maximum quatre assistantes maternelles. Pour d'autres informations, vous pouvez consulter le site dédié du conseil départemental.

Baby-sitting

Nous proposons une liste de baby-sitters aux familles qui ont un besoin de garde à leur domicile. Reportez-vous à la page du centre information jeunesse.

SOS garde d'enfants

À partir de trois mois, pour des demandes atypiques urgentes, en complément des modes de garde existants, des professionnelles interviennent à votre domicile. Vous trouverez des informations sur ce mode de garde auprès de Familles rurales.

Inscription

© Ville du Mans

Pour obtenir une place dans une crèche municipale ou dans une crèche associative dont la Ville du Mans est partenaire, vous devez constituer un dossier d'inscription.

Période

Pour un accueil régulier, vous pouvez constituer ce dossier à l'un des moments suivants.

- au début du congé de maternité,
- trois mois avant la date souhaitée si l’enfant est né.

Pour un accueil temporaire, vous formulez la demande dès qu'un besoin de garde imprévu s'exprime, ceci pour une période limitée dans le temps.

Périmètre

Votre demande d'inscription peut porter sur nos crèches familiales municipales.

- Gazonfier, 86, rue Alfred-de-Vigny,
- Maillets, 16, avenue du Maréchal-Lyautey,
- Ouest, 22, boulevard Roger-Bouvet,
- Sud, 1, rue de la Forêt.

Elle concerne aussi nos multi-accueils municipaux.

- Les Halles, 29, rue Pasteur,
- Novaxis, 8, boulevard Alexandre-et-Marie-Oyon,
- Pied-sec, 15, rue Louison-Bobet,
- L'Île aux enfants, 2, rue de Belgique,
- Sainte-Croix, 90, rue de l'Éventail,
- Technopôle-Université, 1, boulevard Pythagore,
- Théodore-Monod, 4, rue Marceau,
- Quartiers Sud, 20, boulevard des Glonnières,
- Grande-Maison, 34, avenue de la Libération.

Elle s'étend enfin aux multi-accueils associatifs, inter-entreprises ou mutualistes partenaires de la collectivité.

- Com3pom, 22, rue du Spoutnik,
- Etoile, 26, rue Albert-Maignan,
- Les Petits-Bolides, 15, rue de la Presle,
- Diabolo, 23, rue Maupertuis,
- Babilou Oyon, 60, boulevard Alxandre-Oyon,
- Babilou Belé, 79 bis, rue du Bourg Belé,
- Cabriole (Coulaines), Allée de l'Herberie

Attribution des places

Les places en crèche sont attribuées par une **commission** selon certains critères. Vous pouvez prendre connaissance de ces critères.

La commission se réunit **chaque mois** sous la présidence de l'adjointe au maire déléguée à l'Enfance. Pour savoir si votre demande a été acceptée, affichez la liste des décisions.

Si la réponse est positive, vous n'avez rien à faire. Vous serez contacté par la responsable de la crèche qui pourra accueillir votre enfant.

Tarification

La tarification mensuelle en multi-accueil et en crèche familiale correspond au montant des ressources mensuelles net imposable des familles multiplié par le taux d'effort fixé par la caisse nationale des allocations familiales et par le nombre d'heures prévu au contrat d'accueil.

Les coûts comprennent les repas et la fourniture des couches.

En cas de réponse négative, il vous appartient, si vous le désirez, de renouveler votre demande d'inscription.

Localisation

© Ville du Mans

Pour vous permettre de situer les équipements les plus proches de votre domicile ou de votre lieu de travail, nous avons placé l'ensemble des structures disponibles sur une carte. Affichez la carte en plein écran.

Restauration

Les repas servis dans nos crèches sont préparés par la cuisine centrale de la Ville du Mans.

Vous pouvez afficher les prochains menus qui seront proposés, avec le **détail des ingrédients** et des éventuels allergènes. Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionnez "Petit" ou "Grand" dans la liste déroulante.

La différence tient à la **consistance des mets**. Votre enfant sera plus concerné par l'une ou l'autre de ces catégories selon sa capacité à manger des aliments en morceaux que par son âge.

581

places

C'est le nombre de places proposées dans les multi-accueils et les crèches familiales en gestion municipale, y compris les places subventionnées par la Ville du Mans dans des structures associatives.

Réunions d'information

© Ville du Mans

Le relais assistantes maternelles organise plusieurs fois par an pour les **futurs parents**, **les parents** et **les professionnels de la petite enfance**, des réunions d'information gratuites. En savoir plus sur ces réunions.

Suivez l'actualité de l'enfance.